

Donner du sens, créer du lien, réussir sa voie Pro !

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE, RENFORÇONS NOS LIENS EN 2020 !

Le saviez-vous?

En 2020, les entreprises versent directement le solde de la taxe d'apprentissage aux établissements d'enseignement qu'elles souhaitent soutenir.

C'est l'occasion pour Nous de renforcer nos liens avec Vous .

Le lycée Charles de Foucauld forme les jeunes par la voie scolaire et par la voie de l'apprentissage. L'établissement déploie 4 pôles d'activités :

- Les métiers de l'Hôtellerie-Restauration
- Les métiers de l'Alimentation
- Les métiers de la Maintenance Industrielle
- Les métiers du Numérique et de la Transition énergétique

Pourquoi nous soutenir?

La taxe d'apprentissage est une ressource précieuse qui nous permet de développer nos formations et de faire évoluer nos outils pédagogiques afin de répondre aux besoins de nos apprenants et à vos attentes.

La taxe d'apprentissage nous donne également l'occasion de tisser des liens et d'ouvrir un dialogue avec les entreprises afin de mieux préparer nos jeunes à leur employabilité future.

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage?

Parce que nous sommes un Lycée Professionnel Privé sous contrat d'association avec l'Etat, nous sommes habilités à percevoir directement le solde (13%) de la taxe d'apprentissage qui correspond aux « dépenses libératoires » ou « dépenses volontaires ».

Notre numéro UAI est le : **0672602P**

Notre numéro SIRET est le : **37994740100020**

- **Par chèque** à l'ordre de l'Association de gestion du Lycée Charles de Foucauld.

- **Par virement :**

Merci de faire figurer la mention « Taxe d'apprentissage 2020 »

BIC CMCIFR2A

IBAN FR76 1189 9001 0000 0463 3804 547

- **En nature** : vous pouvez effectuer un don en matériel et en équipement neufs ou déjà utilisés au Lycée Charles de Foucauld. Pour plus de renseignements, contactez Mme Drouin au 03.88.18.60.00 poste 210.

Votre versement doit nous parvenir entre le 1er janvier 2020 et le 31 mai 2020 accompagné du formulaire joint.

A réception de celui-ci, nous vous adresserons un reçu avec le montant et la date du versement.

Merci à tous les contributeurs. Vos versements donneront vie à de nombreux projets nous permettant de professionnaliser toujours davantage nos formations.

SOLDE TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

FORMULAIRE DE VERSEMENT

VOTRE ENTREPRISE

Raison sociale

Adresse

Code Postal

Ville

Courriel

Téléphone

N° SIRET

Code NAF

GESTIONNAIRE/RESPONSABLE TAXE D'APPRENTISSAGE

Civilité Mme M

Nom

Prénom

Fonction

Ligne directe

Courriel

TAXE D'APPRENTISSAGE DE 13% VERSÉE POUR UN MONTANT DE€

PAR CHEQUE N°

OU

PAR VIREMENT BIC CMCIFR2A IBAN FR76 1189 9001 0000 0463 3804 547

Le Lycée Charles de Foucauld est habilité à percevoir le solde la taxe d'apprentissage (13%)

N° SIRET Charles de Foucauld: 37994740100020

N°UAI: 0672602P

Merci de nous retourner ce formulaire:

⇒ Soit par courriel à contact@lyceefoucauld.fr

⇒ Soit par courrier accompagné du chèque à Association de Gestion du Lycée Charles de Foucauld —
Comptabilité—Allée d'Athènes—67300 SCHILTIGHEIM

Date limite de versement:

31 mai 2020

Le Lycée Charles de Foucauld vous remercie pour votre soutien.